

APPEL D'OFFRES

PROJET : **# 2987 – RÉNOVATION DES MARQUISES ET DU PERRON DE L'ENTRÉE AVANT À L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL-LALEMANT, VICTORIAVILLE (008).**

PROPRIÉTAIRE : **COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCIS**
40, BOUL. DES BOIS-FRANCIS NORD
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 1E5

FIRME D'ARCHITECTES : **FRANÇOIS DUSSEAULT, ARCHITECTE**
198, RUE NOTRE-DAME EST
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 4A1
Téléphone : 819 758-0520 Courriel : fdusseault2010@hotmail.com
Responsable : M. François Dusseault

LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCIS demande des soumissions pour des travaux de rénovation des marquises et du perron de l'entrée avant à l'école Saint-Gabriel-Lalemant de Victoriaville. Les travaux consistent à la réfection des quatre (4) marquises vis-à-vis les portes d'entrée existantes incluant l'enlèvement du crépi cimentaire contenant de l'amiante, à la réfection de deux (2) perrons en pierre de granite, à la réalisation d'une rampe d'accès en béton, à la réfection de certaines sections de mur en maçonnerie de brique d'argile et à la réalisation de travaux d'asphaltage et de gazonnement vis-à-vis l'entrée.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents d'appel d'offres que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO (www.seao.ca ou pour la région de Montréal au 514 856-6600 ou pour l'extérieur sans frais au 1 866 669-7326). Une visite des lieux se tiendra le mardi 7 mai 2019 à 15 h au 5, rue Habel, Victoriaville.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues à la Commission scolaire des Bois-Francis, 40, boul. des Bois-Francis Nord, Victoriaville (Québec) G6P 1E5, jusqu'à 13 h 30, heure en vigueur localement, le 30^e jour du mois de mai 2019 pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour et à la même heure.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission émis à l'ordre de la Commission scolaire des Bois-Francis valide pour une période de 45 jours excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services.

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Un entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux sous-traitants du soumissionnaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Éric Chanez, technicien en bâtiment au Service des ressources informatiques et matérielles au numéro de téléphone suivant : 819 758-6453, poste 22590.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Victoriaville, le 29 avril 2019.

Julien Lavallée
Directeur général